

Envoi par courrier et par courriel :

Québec, le 27 octobre 2010

Madame Hope Deveau-Henderson, MBA Porte-parole Association pétrolière et gazière du Québec 140, Grande-Allée Est, Bureau 200 Québec (Québec) G1R 5P7	273	DQ26 Développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec 6212-09-001
--	-----	---

**Objet : Commission d'enquête sur le développement durable  
de l'industrie des gaz de schiste au Québec**

**Questions complémentaires du 26 octobre 2010**

Madame,

En référence au dossier mentionné, la commission chargée de l'examen de ce projet vous soumet les questions suivantes provenant d'un participant (M. Michel Camus).

**Question 1**

*Compte tenu des expériences d'exploitation des gaz de schiste aux États-Unis et des cas de contamination de puits artésiens et de nappes phréatiques et d'autres incidents de fuites accidentelles de gaz, quelles procédures suivez-vous pour calculer vos risques financiers et vos risques environnementaux : 1) avant de vous lancer dans l'exploitation de gaz de schiste et 2) avant de commencer une exploitation spécifique ?*

**Question 2**

*Quelle part de responsabilité doit assumer le foreur ou l'exploitant d'un puits en cas d'impacts environnementaux ou sanitaires nocifs? Avez-vous des systèmes et mécanismes (Protocoles) de surveillance, de détection, d'alerte (communication aux populations et aux autorités concernées) et d'actions correctives d'éventuelles fuites et autres bris nocifs pour l'environnement ou pour la santé ?*

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 2 novembre prochain, compte tenu de la deuxième partie de l'audience débutant le 15 novembre 2010.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

c.c. : Alexandre Fallon